



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION
"DES MAITRES-CHIENS GUIDE D'AVEUGLE"**

**DÉCISION N° AU-19-134
EN DATE DU 05 AVRIL 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame Le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°2017-4936 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Anne Laurence, 10^{ème} maire-adjoint ;

CONSIDERANT la volonté de la Ville de proposer dans le cadre des sorties scolaires des ateliers de sensibilisation au handicap ;

CONSIDÉRANT la proposition de « l'Association Nationale des Maîtres-Chiens Guide d'Aveugle » d'organiser pour 4 classes différentes, des ateliers les 9, 11, 16 et 18 avril 2019 ;

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec « l'Association Nationale des Maîtres-Chiens Guide d'Aveugle », pour l'année scolaire 2018-2019, pour un coût total de 1 000 € (MILLE EUROS) pour les 4 classes ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjointe au maire chargée de l'enfance,

Signé

Anne-Laurence ROUGER